



HAL
open science

Master Droit public et science politique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et science politique. 2015, Université de Bordeaux. hceres-02041243

HAL Id: hceres-02041243

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041243>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit public et science politique

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, science politique, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bordeaux

Établissement(s) cohabilités : /

Se fondant sur une tradition locale ancienne, ce master ouvert à la formation initiale et continue associe des spécialités de droit public et des spécialités de science politique dotées d'objectifs scientifiques et professionnels distincts : acquisition des compétences pour accéder aux professions juridiques supérieures pour le droit public et préparer à divers métiers par la culture générale pour la science politique. Pour ce faire, le master comporte de multiples spécialités dont quatre sont co-habilitées avec une ou plusieurs universités françaises ou étrangères et deux sont dispensées à l'étranger (Athènes et Hanoï).

En première année de master (M1), la formation propose une spécialité de droit public et trois spécialités de science politique (parcours général, parcours trilingue et dynamiques africaines). En seconde année, la mention propose onze spécialités : huit de droit public (*droit public fondamental, droit de la santé, droit des collectivités territoriales, droit de l'urbanisme, droit public des affaires, contentieux publics, droit de la coopération économique et des affaires internationales, droit public spécialisé*) et trois relevant davantage de la science politique (*Dynamiques africaines, politique comparée et sécurité globale*). Parmi ces onze spécialités, une petite majorité dispose d'une orientation exclusivement professionnelle, les autres spécialités étant pour la plupart indifférenciées de sorte qu'une seule finalement est entièrement vouée à la recherche (*droit public fondamental*).

Avis du comité d'experts

Le master *droit public et science politique* associe de manière relativement artificielle les deux disciplines de sorte qu'il propose en réalité une offre de formation en droit public *ou* en science politique. En l'absence notamment de tronc commun voire de mutualisation significative, y compris en M1, la complémentarité des deux champs disciplinaires n'est que faiblement exploitée, ce qui nuit, compte tenu de l'intitulé de la formation, à sa cohérence comme à sa lisibilité. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, aucun enseignement de science politique n'est proposé en M1 droit public et si, dans le cadre de la spécialité *Dynamiques africaines*, des enseignements juridiques sont bien envisagés, il s'agit pour l'essentiel de cours de droit international mutualisés avec d'autres masters (notamment le master de *droit international et européen*).

La cohérence de l'offre de formation réside donc davantage au sein de chacun des deux volets droit public/science politique du master. En droit public, l'offre, bien positionnée dans son environnement local et national est particulièrement riche (huit spécialités couvrant de vastes domaines du droit public offrant de réelles perspectives professionnelles), complémentaire (proposant une spécialité dédiée spécifiquement à la recherche) et en pleine adéquation avec les objectifs clairs d'acquisition des compétences en vue de l'exercice non seulement des professions juridiques de droit public, mais aussi des métiers de l'enseignement et de la recherche. Le volet science politique propose une offre thématiquement originale (comparé, sécurité, dynamiques africaines), également bien étoffée (professionnelle comme recherche), complémentaire à celle existant par ailleurs au plan local, voire nationale (analyste) et conçue d'ailleurs en partenariat avec d'autres établissements bordelais (IEP de Bordeaux et Bordeaux Montaigne). Il reste que, particulièrement flou, l'objectif du volet science politique consistant à préparer à "divers métiers par la culture générale" (sic) peine à convaincre.

Reposant sur huit centres de recherche reconnus et sur une école doctorale, le master bénéficie, tant en droit public qu'en science politique, d'un très bon adossement à la recherche, du concours de nombreux enseignants-chercheurs et de la participation significative de professionnels recrutés sur la base de critères pertinents (formation, compétence, notoriété, expérience professionnelle et disponibilité). Dotée d'effectifs très significatifs (près de 500 étudiants), particulièrement attractive (plus d'un tiers des étudiants sont issus d'autres établissements) et affichant des taux de réussite tout à fait convenables (de l'ordre de 75 % en M1 et de 90 % en M2), la formation débouche sur une

bonne une insertion professionnelle (de l'ordre de 75 % d'emploi stable deux après l'obtention du diplôme et 65 % au niveau cadre). En revanche, assuré essentiellement au niveau des spécialités quasi-exclusivement par chacun des responsables, le pilotage de la formation apparaît insuffisamment formalisé au niveau de la mention de master (absence de conseil de perfectionnement notamment).

Les informations fournies étant insuffisamment détaillées par spécialité, il a été impossible d'évaluer l'ensemble des items des tableaux prévus par spécialité, ce qui explique leur absence dans ce rapport.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La mention est bien adossée et forme effectivement à la recherche puisqu'elle s'appuie sur de nombreuses unités de recherche reconnues aussi bien en droit qu'en science politique. Par ailleurs, sur les onze spécialités, trois disposent d'une orientation recherche se traduisant par la rédaction d'un mémoire de recherche et de séminaires méthodologiques.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La mention est opportunément professionnalisée puisqu'en M2, elle offre plusieurs spécialités à orientation exclusivement professionnelle (voir supra) dans le cadre desquelles interviennent en règle générale de nombreux praticiens recrutés sur des critères pertinents. A cela, s'ajoutent des séminaires méthodologiques et de mise en situation. Il reste que, pour plusieurs spécialités, le dossier ne renseigne pas précisément la qualité précise de chacun des praticiens, ce qui limite donc la portée de l'évaluation à ce titre.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La place des projets et des stages n'est pas aisée à évaluer. Les M2 à orientation professionnelle imposent certes un stage, mais dont la durée est très variable (de 2 à 6 mois) et n'est pas spécifiée par spécialité. De la même manière, certaines spécialités mettent en place des projets (concours plaidoiries), mais le dossier ne les détaille pas systématiquement.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'internationalisation est assurée par la localisation de deux spécialités à Athènes et à Hanoï (droit public spécialisé et droit de la coopération économique et des affaires internationales). Par ailleurs, indépendamment de ces localisations à l'étranger, les étudiants peuvent exercer leur mobilité internationale en M1 (moins de 30 étudiants par an, ce qui peut paraître peu, compte tenu des thématiques des spécialités de science politique et de la forte orientation comparée de certaines spécialités de droit public). Au surplus, certaines spécialités font intervenir des professeurs étrangers, mais le dossier ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La formation est particulièrement attractive puisque plus d'un tiers des étudiants est issu d'établissements extérieurs. En revanche, la formation ne dispose pas de dispositif d'aide à la réussite, d'orientation ou de réorientation particulière, ce qui, compte tenu des résultats, n'est pas nécessairement critiquable.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Ne comportant pas de dispositif d'enseignement à distance, la formation est assurée essentiellement selon le mode présentiel, mais une réflexion a été engagée sur ce point à partir de l'expérience du M2 localisé à Hanoï qui met en place des formations de type Moodle.</p>

Evaluation des étudiants	Malgré le souci affiché d'homogénéisation, les modalités d'évaluation des étudiants sont relativement disparates d'une spécialité à l'autre. Il est ainsi fait appel de manière assez générale à des écrits de 5 heures transversaux en droit public, alors qu'en science politique, il peut s'agir selon les cas d'écrits par matière de 1 heure, 2 heures ou 3 heures substituables le cas échéant par une épreuve orale.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences apparaît insuffisant, puisqu'il se limite aux activités menées en travaux dirigés en M1 et dans le cadre des séminaires de M2 par le biais des exposés.
Suivi des diplômés	De manière générale, il est assuré par l'observatoire de la vie étudiante et les enquêtes menées par l'Université. Les résultats de ces enquêtes apparaissent très disparates selon les spécialités. Certaines spécialités (urbanisme) disposent d'une association d'anciens qui joue un rôle important d'accompagnement et de suivi des diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation ne dispose pas de conseil de perfectionnement. Des instances collégiales de pilotage n'existent que pour les spécialités de science politique. Pour les spécialités de droit public, les responsables pédagogiques assurent ce rôle. Les dispositifs d'autoévaluation apparaissent également peu institutionnalisés et très variables d'une spécialité à l'autre.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation de bonne qualité, très étoffée et attractive.
- Formation adossée à des équipes de recherche reconnues.
- Professionnalisation de certaines spécialités.

Points faibles :

- Association assez artificielle du droit public et de la science politique.
- Pilotage insuffisamment structuré.
- Absence d'informations permettant d'évaluer précisément chacune des spécialités.

Conclusions :

Attractive, de bonne qualité, laissant augurer de belles perspectives d'insertion professionnelle, la formation offre une spécialisation largement professionnalisée dans de nombreux domaines porteurs du droit public interne (santé, collectivité territoriale, droit des affaires, contentieux) sans pour autant négliger le volet recherche. L'association du droit public interne avec la science politique, dont les objectifs de formation sont définis de manière trop générale et dont la dimension professionnelle paraît dans certains cas moins prégnante, apparaît néanmoins artificielle, alors même qu'elle pourrait être utilement exploitée. Il reste que l'offre de formation en science politique trouve bien sa place sur le site bordelais en pleine complémentarité avec les enseignements dispensés par l'IEP de Bordeaux. Le dossier ne permet cependant pas toujours d'apprécier précisément les mérites respectifs de chacune des spécialités.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.